

PROVISOIRE

E/1997/SR.12  
9 juillet 1997

Original : FRANCAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 12ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 3 juillet 1997, à 10 heures.

Président : M. GALUSKA (République tchèque)

SOMMAIRE

Débat de haut niveau

Promotion d'un environnement favorable au développement :  
courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements;  
commerce (suite)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62452 (F)

La séance est ouverte à 10 h 5.

DEBAT DE HAUT NIVEAU

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT : COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE (suite) (E/1997/26, 50, 54 et 67)

M. ANNAN (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) déclare que la mission première de l'ONU demeure le développement, objectif essentiel en soi, mais aussi fondement de la paix et de la stabilité et puissant moteur de la diplomatie et de l'action préventives. Plusieurs tendances favorables permettent aujourd'hui de fonder l'espoir longtemps nourri de construire une économie mondiale libre et ouverte, à laquelle tous les pays puissent participer et dont tous puissent bénéficier. La meilleure intégration de nombreux pays en développement dans l'économie mondiale leur a permis d'accélérer leur croissance et de jouer un rôle grandissant dans la finance et les échanges internationaux. Mais beaucoup d'autres ne profitent pas des fruits de la mondialisation et risquent d'être de plus en plus marginalisés. Il faut donc appuyer davantage leurs efforts de réforme et de libéralisation en augmentant l'aide publique au développement, en apportant une solution globale au problème de leur dette extérieure et, surtout, en ouvrant largement les marchés mondiaux à leurs exportations.

Une coopération internationale accrue est nécessaire afin de mettre en place, pour les flux commerciaux, financiers et technologiques mondiaux, un système ouvert et équitable qui soit fondé sur des règles, et afin d'intégrer tous les pays dans l'économie mondiale, de promouvoir une croissance économique soutenue et durable, de mettre à profit un potentiel de créativité et d'initiative encore inexploité et de gérer les risques et l'instabilité liés à la mondialisation. La démocratie, le respect des droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques ainsi que la démocratisation des relations internationales sont à cet égard indispensables.

Il appartient aux gouvernements des pays en développement de mener des politiques avisées, de mettre en place des services sociaux ainsi que des infrastructures solides, tout en sachant que, de plus en plus, ce sont les individus et l'initiative privée qui sont les principaux moteurs du progrès. La responsabilité des pays développés est de mieux coordonner leurs politiques macro-économiques et de mieux harmoniser leurs politiques commerciales et

d'aide afin d'encourager les exportations des pays en développement et de stimuler les apports de capitaux, d'investissements et de techniques à ces pays.

Le rôle de l'ONU est également capital. Les réformes déjà entreprises au Secrétariat, avec notamment le regroupement des trois départements du Siège qui s'occupaient des questions économiques et sociales et la création d'un comité exécutif du secteur des affaires économiques et sociales, devraient se traduire par plus d'efficacité dans ces domaines. Les nouvelles réformes qui seront bientôt annoncées concerneront l'ensemble de l'Organisation et devront être jugées largement sur le concours qu'elles apporteront effectivement à un renforcement de la capacité de l'ONU de favoriser le progrès économique et social et de s'attaquer, par le biais du développement, aux causes premières de la pauvreté et des conflits. Ce qui compte, en dernière analyse, c'est l'impact que l'on peut avoir sur la vie des gens au quotidien. Si dans de nombreux domaines, il faut consolider l'action de l'Organisation, dans d'autres, il y a des lacunes à combler et le Secrétaire général proposera l'idée d'un "dividende de l'efficacité" qui permettrait d'affecter à des activités liées au développement les ressources libérées du fait des économies réalisées sur le plan de l'administration.

Pour pouvoir enfin jouer pleinement le rôle que lui attribue la Charte, le Conseil économique et social doit être réformé, sinon radicalement, du moins de façon aussi profonde que possible. Le Conseil, au cours des dernières années, a déjà étudié les possibilités d'action commune tracées lors de conférences mondiales, il a établi des principes directeurs concrets à l'intention des organismes des Nations Unies et de ses commissions techniques, rationalisé ses sessions et ajusté son ordre du jour. Il a également oeuvré en faveur d'une interaction plus étroite avec l'OMC et les institutions de Bretton Woods, ce qui est très prometteur. Des mesures seront proposées pour accroître l'influence des débats de haut niveau du Conseil sur la conception des politiques et la coopération au développement ainsi que pour renforcer son action dans la coordination des politiques au sein du système et pour accroître la cohérence de ses organes subsidiaires. Il y a lieu aussi de renforcer les liens unissant les processus décisionnels du Conseil et de

l'Assemblée générale en tirant les enseignements des conférences tenues récemment dans le cadre de l'ONU et qui ont beaucoup concouru à sensibiliser le public, à dégager un consensus et à obtenir, au niveau le plus élevé, des engagements en matière de politique générale.

Les nouvelles propositions de réforme concerneront également les activités opérationnelles de développement. Dans ce domaine, elles feront suite aux mesures déjà prises et correspondront aux buts de l'agenda pour le développement. Des réformes seront également proposées en ce qui concerne l'assistance humanitaire. Elles tiendront compte de la réflexion intense des dernières années ainsi que des enseignements passés et viseront les activités tant au Siège que sur le terrain. Elles seront axées sur les questions de gestion aussi bien que sur les dispositifs du Secrétariat et mettront notamment l'accent sur les liens toujours plus importants qui unissent l'assistance humanitaire à la paix et à la sécurité comme aux activités de développement.

La promotion d'un environnement favorable au développement et la réforme de l'ONU sont deux questions étroitement liées dans la mesure où un système des Nations Unies qui fonctionne correctement est essentiel pour la création d'un tel environnement. En conclusion, le Secrétaire général dit qu'il est grand temps d'enregistrer des progrès concrets et systématiques et il forme des vœux pour le plein succès de la session du Conseil.

M. ISMAIL (Président de l'Assemblée générale) fait observer que certains jugent que le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'un environnement favorable au développement (E/1997/67) reflète trop le point de vue des institutions de Bretton Woods au détriment d'une évaluation plus nuancée, plus globale et à plus long terme de la situation économique mondiale et des problèmes particuliers des pays en développement. L'ONU est censée représenter tous les pays et devrait insister davantage sur la nécessité de favoriser la croissance et le développement, d'assurer une meilleure répartition de la croissance et de renforcer le rôle du secteur public.

Les résultats de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale semblent indiquer que la coopération internationale se trouve dans une impasse lorsqu'il s'agit de traduire par des mesures concrètes les engagements, notamment financiers, qui ont été pris. Les nombreux pays développés qui étaient prêts à aller de l'avant en ont été empêchés par quelques-uns. La situation, malheureusement, n'est pas nouvelle : le refus

d'un seul pays de contribuer à la reconstitution des ressources du Fonds pour la protection de l'environnement s'est traduit par une diminution de ces ressources.

Dans ces conditions, le rôle de l'ONU dans la promotion d'un environnement favorable au développement devra-t-il se limiter à formuler des prescriptions ou, au mieux, à dégager des consensus sans avoir les moyens de les concrétiser ? La Deuxième Commission a par exemple adopté, par consensus, deux résolutions apparemment importantes sur le transfert de ressources entre pays développés et pays en développement et sur l'intégration financière au niveau mondial. Mais quelle valeur ont ces résolutions si elles ne peuvent être appliquées faute du financement nécessaire ? Si l'on n'arrive même pas à financer des programmes en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement, que pourront attendre des pays, comme les pays les moins avancés, qui ne contribuent pas encore à la croissance mondiale ?

Au lieu de se cantonner aux questions économiques et sociales générales, l'ONU devrait pouvoir traiter de questions économiques pointues, comme celles des termes de l'échange, de l'accès aux marchés, des ressources financières ou de la dette, toutes questions qui sont actuellement réservées aux institutions de Bretton Woods et à l'OMC. Le Secrétaire général présentera le 16 juillet prochain à l'Assemblée générale des propositions pour une réforme d'ensemble de l'Organisation. Ces propositions se traduiront-elles par un renforcement du rôle de l'ONU dans la mobilisation des ressources ? Les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies resteront-ils dépendants de décisions arbitraires prises par des donateurs plus soucieux de faire oeuvre de charité en faveur de quelques-uns que de tenir compte de l'ensemble des priorités et des besoins de développement ? Veillera-t-on à faire une distinction entre les activités humanitaires d'urgence et les activités de développement en assurant qu'aucune ponction ne soit opérée sur les ressources destinées aux secondes au profit de l'assistance humanitaire ? Enfin, l'ONU se verra-t-elle attribuer un plus grand rôle en matière de coordination macro-économique face aux institutions de Bretton Woods et à l'OMC ?

Pour que l'ONU joue son rôle dans les domaines économiques et du développement, deux choses sont nécessaires. Il faut tout d'abord que les pays développés se montrent plus enclins à débattre en son sein des questions

économiques, en particulier des plus sensibles. Actuellement, ils semblent vouloir forger le système économique international dans d'autres enceintes, en tenant compte essentiellement de leurs propres problèmes, pour l'imposer ensuite aux pays en développement sous la contrainte financière.

Il faut ensuite qu'un plus grand nombre de chefs de gouvernement et de ministres concernés prennent part régulièrement aux débats de l'ONU. Celle-ci doit "concurrer" des instances comme le G-7/G-8, qui tiennent à l'écart la majorité de l'humanité et qui, avec les sociétés multinationales et les grandes banques, fixent les "nouvelles règles du jeu" par l'intermédiaire des institutions qu'elles contrôlent. La coordination des politiques macro-économiques ne doit pas viser seulement à assurer la stabilité financière et à lutter contre l'inflation mais elle doit chercher aussi à promouvoir la croissance et le développement accéléré partout, en particulier dans les régions marginalisées. Les pays en développement ne sont pas tous prêts à s'intégrer dans un système mondialisé. Beaucoup y sont plongés de force, prématurément, alors qu'ils ont besoin, au préalable, de renforcer leurs propres systèmes financiers et bancaires. L'ONU doit affirmer qu'il appartient aux pays développés d'ouvrir leurs marchés, beaucoup plus largement, aux exportations des pays en voie de développement. Les pays à faible revenu ont besoin de développer leurs marchés intérieurs et leur capacité industrielle dans le cadre d'une coopération sous-régionale : ils ne devraient pas être contraints d'ouvrir leurs marchés sans aucune restriction.

En conclusion, le Président de l'Assemblée générale lance un appel en faveur d'une plus grande coordination entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat. On ne saurait permettre qu'un de ces organes soit utilisé par certains pays au détriment des autres. Le Secrétariat doit voir son rôle renforcé. Il doit représenter les intérêts du plus grand nombre possible de pays et de peuples et résister au consensus de Washington.

M. MWAKAWAGO (République-Unie de Tanzanie), parlant aussi au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à une époque caractérisée par la mondialisation et la libéralisation de l'économie, la création d'un environnement favorable au développement s'impose de toute urgence. Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi en a identifié les principales conditions. Il appartient aux pays en développement de se doter de politiques macro-économiques nationales judicieuses, qui permettront de créer des économies de marché ouvertes et dynamiques et d'attirer l'investissement

étranger direct (IED). Il y a toutefois des circonstances dans lesquelles les gouvernements doivent intervenir pour parer à l'échec des mécanismes du marché et fournir des services sociaux aux éléments les plus faibles.

La situation économique et sociale dans le monde, 1997 (E/1997/50) fait état d'une croissance économique encourageante dans de nombreuses parties du monde, y compris les pays en développement. Une aide internationale n'en reste pas moins nécessaire pour étayer les efforts de ce groupe de pays. Or l'aide publique au développement (APD), loin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés, n'en représente guère aujourd'hui que 0,25 %. Il est vrai que les flux d'IED ont augmenté, pendant les cinq dernières années, mais les seuls pays qui en bénéficient sont une douzaine de pays en croissance rapide d'Asie et d'Amérique latine - tandis que l'Afrique n'en recueille qu'un montant négligeable. De plus, l'IED finance toujours des projets qui seront rapidement rentables et non les projets d'infrastructure. Il ne peut donc remplacer l'APD.

Un des obstacles spécifiques qui entravent les efforts de développement de l'Afrique et d'autres pays parmi les moins avancés est leur dette extérieure, ainsi que l'a souligné le Secrétaire général. Il faut donc se féliciter des initiatives récemment prises pour réduire la dette, tant par le Club de Paris que par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Les transferts de technologie aux pays en développement, indispensables aux efforts que ces pays font pour compter de plus en plus sur eux-mêmes, doivent, de l'avis du Groupe des 77, se faire à des conditions de faveur. Le seul moyen, pour les pays en développement, de s'intégrer véritablement à l'économie mondiale est de produire des biens et services susceptibles d'être échangés sur le marché mondial dans des conditions équitables, et pour cela encore, ils ont besoin de l'appui de la communauté internationale. Ainsi que l'a affirmé le Groupe des 77 à sa vingtième réunion ministérielle tenue en septembre 1996, la coopération Sud-Sud, qui est au coeur de sa philosophie en matière économique, exige un appui de la communauté internationale. La quête d'un nouveau partenariat en vue du développement mondial est réelle et exige l'appui de toutes les parties. Le Groupe des 77, pour sa part, est foncièrement attaché à un tel partenariat.

M. KANG (République de Corée) dit que l'économie mondiale semble aujourd'hui au seuil d'un nouvel âge d'or. De nombreux pays - industriels, en développement ou en transition - font preuve d'une croissance dynamique. Ce que l'on a appelé le miracle économique de l'Asie de l'Est ne semble plus

limité à cette seule partie du monde. Toutefois, pour que la présente tendance à une prospérité partagée se poursuive et se généralise, des efforts conscients sont nécessaires : il faut créer un environnement favorable au développement, et pour cela promouvoir les apports de capitaux aux pays en développement qui en ont le plus besoin, mettre en oeuvre des réformes économiques favorisant les mécanismes du marché et la mondialisation. Le succès des économies aujourd'hui prospères - comme celle de la République de Corée - est fondé sur le libre mouvement des capitaux à l'échelle mondiale. Les pays qui veulent accéder à la même prospérité doivent, eux aussi, attirer les capitaux étrangers. Ils doivent, pour cela, entreprendre les réformes nécessaires pour libéraliser le commerce et les investissements.

Pour les pays qui en sont aux stades initiaux de leur développement, l'assistance internationale peut contribuer, de manière décisive, à mettre en route le processus de réforme et à encourager les apports de capitaux privés. La diminution du volume de l'APD enregistrée ces dernières années est donc préoccupante. M. Kang souligne que l'aide au développement peut prendre des formes autres que l'apport de ressources financières : biens d'équipement, denrées alimentaires, coopération technique, conseils en divers domaines. Pour sa part, la République de Corée, ancienne bénéficiaire de l'aide extérieure, apporte désormais une telle aide aux autres pays en développement, sur une base bilatérale. Elle apporte aussi à l'assistance multilatérale une contribution aujourd'hui modique, qu'elle espère augmenter avec le temps. Le rôle des institutions financières internationales est très important : la Banque mondiale, par exemple, a beaucoup aidé l'économie de la République de Corée à atteindre son niveau de développement actuel - mais les pays bénéficiaires ne doivent pas se contenter de leur demander des ressources, ils doivent aussi être disposés à demander et à suivre leurs avis et conseils. La réussite est à ce prix.

M. KOVANDA (République tchèque) présente, à l'appui de quelques-unes des idées exprimées par le Secrétaire général dans le rapport dont le Conseil est saisi, l'expérience de son pays. Pendant plusieurs années, la République tchèque s'est enorgueillie des résultats de son économie. Ayant entrepris, dans les années 90, de profondes réformes - privatisation, libération des prix, réorientation des courants commerciaux, convertibilité de la monnaie - elle a obtenu des résultats encourageants - reprise de la croissance, réduction de l'inflation, stabilité des taux de change, faibles chiffres du chômage et budgets équilibrés. La République tchèque a signé



un accord d'association avec l'Union européenne, elle a adhéré à l'Organisation de coopération et de développement économiques, et elle se préparait à un avenir de croissance soutenue. Brusquement, l'horizon s'est assombri : la monnaie s'est affaiblie, le déficit du compte courant a augmenté dans des proportions intolérables, la croissance économique s'est ralentie et l'équilibre budgétaire n'a été maintenu qu'au prix de restrictions douloureuses. Le Gouvernement tchèque a admis que cet état de choses tenait aux erreurs dont était entachée sa politique passée, notamment aux lacunes du cadre juridique et administratif. La transition économique de la République tchèque ne s'était pas accompagnée d'une transformation correspondante de son système juridique. La privatisation avait consacré le rôle prédominant de la propriété privée - mais celle-ci n'était pas légalement protégée. Par voie de conséquence, le monde des affaires a été le théâtre de scandales de toute sorte. Le système judiciaire n'avait ni les connaissances ni l'expérience nécessaires pour faire face à la situation. Devant les nombreux maux qui accablaient les marchés tchèques des capitaux, les investisseurs étrangers s'en sont détournés.

La République tchèque a ainsi compris - à ses dépens - que les gouvernements ont un rôle économique bien défini : créer des conditions propices au secteur commercial, et que ces conditions sont non seulement d'ordre économique mais aussi juridique. La République tchèque semble aujourd'hui sortie de la mauvaise passe dans laquelle elle se trouvait au début de l'année. Elle a tiré les enseignements de cette expérience et M. Kovanda espère que les autres pays dans lesquels les structures de la propriété sont en transformation rapide, tels que pays en transition ou pays qui se lancent dans de vastes réformes au nom du libéralisme, en profiteront aussi.

M. MABIKA ((Gabon) Ministre délégué à la planification, à l'environnement et au tourisme de la République gabonaise) déclare qu'il est grand temps de créer l'environnement favorable qui permettra d'éradiquer les maux du sous-développement et qui, grâce à la complémentarité des ressources de chacun, profitera aux pays en développement comme aux pays industriels. Plusieurs facteurs contribueront à la réalisation d'un développement durable, notamment la libéralisation des institutions, l'existence d'Etats de droit et l'établissement de cadres légaux et réglementaires adéquats. Le contexte institutionnel doit créer les conditions d'une stabilité politique et d'une gestion économique transparente. Il faut donc que la communauté internationale

continue à soutenir les pays qui s'efforcent d'appliquer des réformes démocratiques et à aider ceux qui traînent le pas ou qui sont aux prises avec des conflits internes.

Le Gabon s'est pour sa part engagé de façon irréversible dans un processus de démocratisation, convaincu d'agir ainsi sur la situation économique au même titre que par des mesures d'ordre purement économique. Dans le cadre de ces dernières, le Gabon a recentré son économie en direction du secteur privé, allégé les charges fiscales des entreprises, révisé les codes réglementaires sectoriels dans une perspective de libéralisation des conditions d'activité, élaboré une charte d'investissement et créé une agence de promotion des investissements.

Mais le développement durable exige également l'application de politiques de mise en valeur des richesses naturelles. Pour être durables et rentables, les projets doivent être réalisés dans un contexte de complémentarité sous-régionale ou mondiale et il impose que les pays en développement s'efforcent, avec l'appui des institutions internationales de développement, d'identifier, d'élaborer et de promouvoir de tels projets. Le Gabon compte mettre en oeuvre une telle approche dans le cadre d'une loi de développement.

Certains secteurs, comme l'éducation, la santé, la protection sociale et les infrastructures, continueront, tout au moins à court terme, de dépendre du financement des Etats. L'APD est, pour le moment, essentielle à cet égard, et il convient de remédier à son déclin. Il faut aussi régler les problèmes d'endettement. Tout en se félicitant du maintien de la facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI en faveur des pays pauvres très endettés, le représentant du Gabon demande que la participation des créanciers multilatéraux et de certains pays donateurs soit effective et accrue et que les conditions d'éligibilité soient étendues à d'autres pays, y compris à ceux, dont le Gabon, dont les capacités de remboursement de la dette hypothèquent toute possibilité de croissance. Il souhaiterait également que les institutions s'emploient à élaborer une politique de décentralisation et de proximité des structures engagées dans le développement pour favoriser le dialogue et une meilleure appréciation des financements sollicités ainsi que le contrôle de leurs utilisations. Une telle décentralisation, accompagnée d'une autonomie de décision, favoriserait le développement. Elle constituerait aussi un soutien pour les pays qui, dans le cadre régional, veulent créer des fonds d'investissement et de garantie alimentés par des ressources

multilatérales déjà existantes afin de permettre des prises de participation à l'appui des programmes de privatisation, de favoriser le financement de nouveaux projets industriels et de faciliter l'identification des possibilités d'investissement.

M. VILLALONGA (Espagne) dit que la mondialisation de l'économie ayant des effets dans les domaines politique, juridique et social, les mesures qui seront adoptées pour donner suite à la résolution 50/227 doivent porter sur chacun de ces trois domaines. L'Espagne partage les opinions exprimées par le Secrétaire général quant à la nécessité d'un cadre juridique stable et transparent et d'une administration publique transparente, efficace et responsable. Si la mondialisation entraîne d'indéniables avantages, elle comporte aussi des risques, notamment celui de la marginalisation des pays les plus pauvres. Il est donc indispensable d'assurer une bonne coordination entre les politiques nationales et les différents aspects de la coopération internationale pour y parer. En effet, comme l'ont fait remarquer le Directeur général du FMI et celui de l'OMC, la mondialisation ne signifie pas automatiquement, pour tous les pays, intégration dans l'économie mondiale ni disparition immédiate de la pauvreté.

Le Gouvernement espagnol est pleinement conscient de la nécessité d'une augmentation des ressources destinées à l'APD, pour autant qu'elle aille de pair avec une amélioration qualitative, et il se propose, pour sa part, d'améliorer sa propre coopération au développement sous ce double aspect. Un effort en ce sens doit, toutefois, s'accompagner aussi de mesures dans les domaines de l'allègement de la dette extérieure et de l'accès aux marchés mondiaux pour les produits des pays les plus pauvres, dans le cadre de l'OMC et grâce à une coopération plus étroite entre cette dernière et la CNUCED. Enfin, l'Espagne attache aussi beaucoup d'importance à la sauvegarde de l'environnement, et elle s'y emploiera tant sur son propre territoire que dans le cadre de la coopération internationale.

Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, il importe de définir les moyens propres à favoriser un développement adéquat pour tous les pays, développés ou en développement. C'est dire l'importance de la réforme du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies qui doit permettre de renforcer l'efficacité du système et de le mettre en mesure de mieux contribuer à la coopération internationale dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. Dans cet effort, l'amélioration de la coordination entre les différents fonds, programmes et institutions occupe une place majeure.

Mme MLAMBO-NGCUKA (Afrique du Sud) dit que l'affirmation selon laquelle la mondialisation est propice au développement ne se vérifiera pas vraiment tant que l'Afrique restera marginalisée. La problématique du développement étant désormais très claire, il faut que ces pays, les moins avancés en particulier, bénéficient de soutiens suffisants et d'investissements à long terme pour se doter d'une base industrielle, faute de quoi ils ne pourront pas tirer parti de la mondialisation. Et sans industrialisation, il serait vain pour ces pays de chercher à accéder aux marchés.

De leur côté, l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres doivent également s'adapter aux problèmes liés à la mondialisation et s'engager avec détermination sur la voie des réformes; pour être fructueuses, celles-ci devront intéresser tous les acteurs des Nations Unies, pays comme organismes régionaux. Il revient aux institutions multilatérales d'assurer une étroite coordination des politiques, laquelle est indispensable aux pays les moins avancés en particulier et devient aujourd'hui tout aussi importante dans le cadre des arrangements régionaux. Le suivi des décisions adoptées revêt également une importance primordiale.

La représentante de l'Afrique du Sud affirme que l'APD joue un rôle plus vital que jamais en faveur du développement, d'autant qu'elle favorise l'établissement de relations constructives entre les pouvoirs publics et la société civile à l'échelon local. Par ailleurs, il ne faut pas laisser le marché imposer sans aucun frein sa propre loi. L'Etat doit s'assurer que la croissance est au service exclusif des populations, qu'il est remédié aux distorsions et aux carences du marché, et qu'une stratégie globale de développement est mise en place. Le Gouvernement sud-africain tient beaucoup à promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé car il estime que les pays d'Afrique doivent se doter d'un secteur privé actif et le protéger.

Pour tous, l'objectif prioritaire est d'assurer une croissance et un développement créateurs d'emplois. Les petites et moyennes entreprises peuvent servir de catalyseur à cet égard mais il faut qu'elles puissent compter sur des infrastructures solides, qui les aident notamment à accéder aux techniques et à des moyens de financement dont le coût soit à leur portée. Là aussi, il appartient à l'Etat d'intervenir.

Les objectifs de développement et les modalités d'exécution sont définis à l'échelon intergouvernemental et à celui des pouvoirs publics nationaux. L'Etat est le plus utile aux populations quand il est proche d'elles, c'est-à-dire quand il est à la fois bénéficiaire et acteur du développement. Il faudrait donc veiller davantage à lier les décisions prises au niveau international et à leur mise en oeuvre à l'échelon local.

La croissance gagne actuellement certaines régions en développement en s'appuyant sur la coopération Sud-Sud à l'échelon régional. Il faut donc chercher à accroître la compétitivité à ce niveau, dans le cadre, par exemple, de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), avec le concours de la coopération internationale, l'objectif étant dans l'immédiat d'accroître le volume des investissements étrangers directs destinés à l'Afrique. Il faudrait aussi donner suite aux principes adoptés par certaines conférences internationales récentes qui ouvrent la voie à de nouveaux partenariats en faveur du développement.

M. ZILE (Lettonie) fait le point de près de six ans d'indépendance reconquise en Lettonie qui ont fait beaucoup progresser le pays sur la voie de l'économie de marché. De 1994 à 1996, l'indice de l'activité économique a quasiment doublé. En coopération avec le PNUD et d'autres institutions internationales, la Lettonie a remis sur pied sa fonction publique, restructuré l'administration et entamé une réforme municipale.

Les réformes sont aussi aujourd'hui une des grandes préoccupations du système des Nations Unies et, en sa qualité de membre du Conseil, la Lettonie participe notamment à celles qui intéressent ce dernier. Pour la délégation lettone, c'est la question de l'accroissement du volume des ressources disponibles pour le développement face aux besoins croissants des pays bénéficiaires ainsi que la nécessité de rendre le mode de financement plus prévisible qu'il faut privilégier. M. Zile signale à ce sujet que le bureau du PNUD à Riga coordonne désormais les activités de toutes les institutions spécialisées en Lettonie, comme le Secrétaire général préconise de le généraliser sur le terrain. Les résultats se révèlent très rentables, d'où une image des Nations Unies très favorable dans le pays.

La Lettonie a appuyé l'adoption de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, et, en particulier, l'idée selon laquelle les activités opérationnelles du système des Nations Unies devraient pouvoir disposer de ressources, de ressources de base en particulier, sur une base prévisible, continue et assurée, les contributions volontaires de sources publiques devant

rester la source principale de financement de ces activités. La délégation lettone constate avec d'autant plus de regret que le volume des ressources de base disponibles pour les fonds et les programmes des Nations Unies ne cesse de se contracter, ce qui crée un risque d'instabilité et de vulnérabilité, tandis que le volume des autres ressources s'accroît considérablement.

L'assistance financière accordée par les institutions internationales n'est pas en soi un facteur majeur de développement car elle a surtout pour fonction d'assurer dans les pays concernés la stabilisation économique de façon à attirer des investissements directs émanant d'autres sources. Dans ce domaine, l'économie lettone se comporte de manière satisfaisante depuis quelques années, au point qu'elle est désormais en mesure de contracter des emprunts à long terme en devises. Dans un contexte plus large, la Lettonie envisage d'adhérer à l'Union européenne et à l'OTAN, ce qui devrait lui permettre de poursuivre un développement économique et social durable tout en garantissant son indépendance et sa sécurité.

M. MERDASSI (Tunisie) dit que la mondialisation a incontestablement des retombées positives, mais celles-ci sont loin d'être uniformes pour les pays en développement, lesquels sont nombreux à demeurer en marge du processus. L'écart entre les pays en développement et les pays développés ne cesse donc de se creuser. Par ailleurs, l'économie mondiale continue de souffrir de déséquilibres et d'incertitudes qui touchent plus particulièrement les pays en développement. C'est pourquoi il faut élargir et renforcer la participation de ces derniers à la prise de décisions économiques à l'échelle internationale, dans le cadre des Nations Unies, mais aussi à travers les institutions de Bretton Woods.

La participation croissante des pays en développement aux échanges représente une évolution structurelle des relations économiques Nord-Sud; il n'est possible de préserver cette dynamique qu'à condition de continuer à libéraliser les régimes commerciaux et à promouvoir un système commercial multilatéral ouvert et fiable. Un tel système doit être transparent, équitable, réglementé et non discriminatoire. A cet égard, les accords conclus au sein de l'OMC revêtent une importance particulière car la crédibilité du système repose très largement sur le mécanisme de règlement des différends. La Tunisie en appelle donc au respect scrupuleux des engagements souscrits dans l'Acte final des négociations du Cycle d'Uruguay. La mise en oeuvre des accords issus du Cycle d'Uruguay ne devront pas, sous le couvert de politiques environnementales menées à l'échelle mondiale, donner lieu à des

discriminations commerciales arbitraires ni à un protectionnisme déguisé; dans le même ordre d'idées, les préoccupations d'ordre social ne devront pas non plus être exploitées à des fins protectionnistes. Pour ce qui est des produits de base, les pays développés devront répondre favorablement aux demandes d'assistance technique visant à promouvoir les exportations des pays en développement qui sont tributaires d'un nombre restreint de ces produits. Il faudra en outre intensifier la coopération internationale pour renforcer les moyens de mise en valeur des capacités scientifiques et techniques des pays en développement. Le transfert de technologie devra également, bien entendu, être assuré à des conditions favorables, mais sous réserve de protéger aussi les droits de propriété intellectuelle.

Globalement, le volume des ressources à destination des pays en développement augmente depuis le début des années 70, mais la tendance est inégale : l'aide publique marque le pas, ce que la Tunisie juge préoccupant, tandis que les capitaux privés se portent surtout vers les pays en développement les plus avancés où le taux de croissance est déjà élevé. Il faudrait chercher à stabiliser leurs flux. Il est par ailleurs urgent de résoudre de manière efficace, équitable et durable le problème de l'endettement extérieur des pays en développement, peut-être par un recyclage d'une partie de la dette publique qui servirait à financer des projets visant notamment à préserver l'environnement ou à valoriser les ressources humaines.

Pour promouvoir un environnement favorable au développement, la Tunisie privilégie la mise en valeur des ressources humaines créatrices de richesse. Le train de réformes qu'elle a mis en oeuvre comprend trois volets. Le premier vise à libéraliser l'économie, le deuxième à l'ouvrir plus largement tandis que le troisième concerne la promotion sociale (consolidation du rôle de la femme, promotion de la vie associative, ouverture des voies de concertation et de dialogue entre les partenaires sociaux, et élargissement de la classe moyenne). La promotion sociale devient ainsi un fondement de stabilité politique et un vecteur du développement économique.

M. EMVULA (Namibie) dit qu'il faut se méfier des statistiques globales qui donnent aujourd'hui de la situation économique de l'Afrique un tableau d'ensemble trop optimiste. En réalité, la progression des pays en développement est inégale et il existe désormais parmi eux des groupes à revenu élevé et des groupes à faible revenu. La Conférence des ministres chargés du développement économique et social et de la planification réunie en mai 1997 à Addis Abeba est convenue que la promotion des échanges et de

l'investissement en Afrique supposait la stabilité de l'environnement politique et économique, l'adoption de politiques macro-économiques appropriées et, à l'échelle multinationale, la sensibilisation de l'opinion et un certain nombre d'initiatives. Les ministres ont aussi noté que l'Afrique se devait de participer activement aux discussions commerciales multilatérales et qu'il fallait précisément renforcer sa capacité à négocier dans les instances visées. Mais dans son rapport, le Secrétaire général a omis de préciser qu'en dépit des réformes profondes engagées par l'Afrique, les investisseurs n'ont guère réagi et ne lui ont pas encore vraiment apporté de capitaux. Les pays en développement s'entendent souvent rappeler que ce sont eux qui sont au premier chef responsables de leur propre développement. La Namibie, pour sa part, n'abdique nullement cette responsabilité. Mais l'environnement international n'est guère propice au respect des règles du jeu.

La Namibie s'attelle aux deux problèmes du chômage et de la pauvreté au moyen d'une stratégie articulée autour de deux axes : investir dans l'éducation, la formation professionnelle et les autres services sociaux relevant de l'Etat et renforcer le secteur privé, moteur de la croissance économique. Elle a donc mis en place des institutions et des régimes destinés à promouvoir l'investissement et a adopté toute une gamme d'incitations financières et monétaires destinées à stimuler le développement industriel et à élargir le secteur manufacturier. Ainsi, l'Etat a créé en 1995 une zone franche pour l'industrie d'exportation.

La Namibie a reconnu depuis longtemps que l'accès aux avantages de la mondialisation passait par l'intégration régionale et est donc membre de la SADC. Tous les Etats membres de cette communauté ont mis en oeuvre une stratégie de promotion destinée à attirer les échanges et les investissements, et la région commence effectivement à enregistrer sur ce double plan des résultats positifs.

La plupart des recommandations du Secrétaire général sont judicieuses mais ne répondent toutefois pas toujours à l'analyse qui les précède. Ainsi, étant donné que les pays de l'Afrique subsaharienne absorbent 35 % du montant total de l'APD et qu'une bonne part de ces fonds sont affectés au financement de secours d'urgence et d'opérations de maintien de la paix, le Conseil ne devrait-il pas juger la situation préoccupante ? Par ailleurs, les recommandations formulées au sujet de la dette extérieure sont assez timides



et l'on n'est pas encore certain de leur viabilité. Or, il faut absolument trouver au plus tôt une solution durable au problème de l'endettement des pays d'Afrique.

Le représentant de la Namibie tient à lancer un appel non pas tant aux dispensateurs de l'APD qu'aux investisseurs étrangers qui ont des capitaux à apporter aux pays en développement, en particulier en Afrique. Trop souvent, malgré les notations favorables attribuées aux pays africains, les investisseurs étrangers, particuliers ou investisseurs institutionnels, continuent de les ignorer.

Mme NORDHEIM-LARSEN (Norvège) insiste sur la nécessité de mieux intégrer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à l'économie mondiale. Favoriser des investissements et des échanges qui aillent dans le sens de leurs propres efforts de développement, tout en veillant à ne pas sacrifier la protection de l'environnement et à respecter le droit du travail élémentaire, notamment en ne recourant pas à la main-d'oeuvre infantine : voilà le défi auquel sont confrontés les pays les plus pauvres.

Il appartient aux gouvernements de ces pays de mettre en place un cadre institutionnel approprié pour que le secteur privé puisse se développer. Pour les aider dans cette tâche, les institutions internationales chargées des questions du commerce et du développement doivent travailler en synergie. La Norvège se félicite de voir qu'une réunion de haut niveau est prévue sur les initiatives intégrées en faveur du commerce et du développement des pays les moins avancés, qui portera notamment sur la mise en place d'un cadre intégré pour l'assistance technique.

La question de la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques de l'environnement retient depuis plusieurs années l'attention de différentes organisations. Il faut espérer que leur réflexion débouchera sur un consensus qui permettra de définir en la matière des règles multilatérales.

La Norvège était au nombre des pays qui estimaient que la question du respect des normes fondamentales du travail devrait être abordée dans le cadre de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle de Singapour, il a été décidé que cette question relèverait de la compétence de l'OIT. La Norvège suivra de près la façon dont le problème sera traité.

La diminution de l'APD au cours des dernières années est d'autant plus inacceptable qu'elle intervient dans le cadre d'une croissance mondiale sans précédent. Il est indispensable que les pays les plus riches ne remettent pas en question l'objectif de 0,7 % du PIB, faute de quoi le système multilatéral

tout entier risque d'être condamné à la paralysie. La Norvège réaffirme l'importance de l'initiative 20/20, qui est l'un des moyens de mobiliser des ressources adéquates pour assurer la prestation de services sociaux de base pour tous. De même, elle appuie l'Initiative Banque mondiale - FMI pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et estime qu'il faudrait saisir cette occasion de régler une fois pour toutes le problème de la dette non remboursable.

Pour que la mondialisation puisse profiter à tous les pays, il faut que ce processus soit mieux maîtrisé aux plans national et international. Les institutions multilatérales peuvent s'investir davantage dans leur fonction de supervision et de coordination, à condition que les Etats membres leur en donnent les moyens. Le système des Nations Unies a pour sa part un rôle capital à jouer dans le domaine de la création de capacités, Il faut donc exhorter tous les organismes qui le constituent à participer activement, et sans esprit de rivalité, aux réformes en profondeur qui s'imposent pour que le système puisse s'acquitter de cette mission avec toute l'efficacité voulue.

M. INTRAWITYANUNT (Thaïlande) souligne que l'essor spectaculaire de l'économie thaïlandaise au cours de la dernière décennie a été le résultat des politiques adoptées au niveau national pour créer un environnement propice à la croissance. L'évolution récente de la situation en Thaïlande montre toutefois les risques d'instabilité inhérents à un développement aussi rapide, surtout dans un contexte d'ouverture des marchés financiers.

Sans mettre en question les avantages de la mondialisation, il est clair que les économies des pays en développement ou émergents ont besoin de temps pour s'adapter. Il faut laisser aux gouvernements le temps de renforcer les institutions et d'adopter des politiques macro-économiques cohérentes, et aux entreprises le temps d'améliorer leur méthode de gestion. Il faut aussi renforcer les marchés financiers nationaux et les réglementations, comme la Thaïlande s'emploie à le faire actuellement pour parer aux effets déstabilisateurs de mouvements de capitaux spéculatifs. La Banque de Thaïlande vient d'instaurer un nouveau régime de taux de change fondé sur un flottement contrôlé du baht, qui devrait permettre à terme le retour à la stabilité et la reprise de la croissance.

L'exemple de la Thaïlande montre que l'accélération de la mondialisation affaiblit l'influence des pouvoirs publics sur l'économie, surtout lorsque celle-ci est menacée par des attaques spéculatives. Parallèlement à la nécessité d'une action internationale visant à améliorer et à coordonner

les cadres nationaux de réglementation des opérations financières internationales, il faut renforcer le rôle de supervision du FMI. C'est seulement au prix de telles mesures que la mondialisation ne sera pas synonyme d'une instabilité croissante.

M. KAYTAZ (Turquie) estime que face aux enjeux de la mondialisation, le but de la communauté internationale devrait être d'intégrer tous les pays, quel que soit leur stade de développement, dans un système multilatéral transparent et réglementé. Les négociations doivent se poursuivre au sein de l'OMC pour faciliter l'accès des pays en développement aux marchés et fixer des règles équitables dans tous les secteurs commerciaux. La Turquie est favorable à l'admission la plus rapide possible de tous les pays qui ont demandé à adhérer à l'OMC. Elle se félicite des dispositions de la Déclaration et du Plan d'action de Singapour qui visent à élargir les possibilités d'intégration des pays les moins avancés dans le système d'échange multilatéral.

Pour éviter le risque de marginalisation qu'entraîne la mondialisation, surtout dans les pays les plus pauvres, il faudrait réaffirmer l'importance de l'APD comme soutien aux politiques de développement à long terme et inverser la tendance au déclin de cette forme d'aide. Les prêts à des conditions favorables consentis par les institutions internationales peuvent aussi jouer un rôle de catalyseur. Malgré quelques réussites, les perspectives de croissance de nombreux pays africains restent limitées à cause du fardeau insoutenable de la dette. La Turquie se félicite de voir qu'avec elle, quelque 70 pays ont réagi favorablement à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Elle apporte également son aide par le canal des prêts de l'IDA et a contribué à la reconstitution du Fonds asiatique de développement.

Enfin, étant donné le rôle de plus en plus important que les investissements étrangers directs jouent dans l'intégration des pays à l'économie mondiale, la Turquie juge utile le débat qui se poursuit à la CNUCED sur l'instauration de régimes d'investissement soigneusement réglementés, qui prennent en compte les impératifs du développement.

M. ALIKER (Ouganda) explique que les bons résultats obtenus par l'Ouganda sont le fruit du double processus de démocratisation et de restructuration de l'économie amorcé depuis 1986. La réforme monétaire,

l'adoption de politiques macro et micro-économiques judicieuses et la politique d'assainissement budgétaire ont créé le cadre nécessaire à un décollage économique qui se traduit par un taux de croissance annuel de 5 % depuis 1990 et avoisinant les 10 % en 1995, avec une inflation très faible.

L'action entreprise au niveau national a bénéficié d'une aide tant bilatérale que multilatérale ainsi que d'apports de sources privées, en particulier les envois de fonds effectués par les Ougandais vivant à l'étranger. L'existence d'institutions financières solides et d'interlocuteurs fiables constitue des attraits certains pour les investisseurs potentiels. Un organisme central a été mis en place pour favoriser les investissements et les canaliser vers le secteur privé. Chargé notamment d'identifier les possibilités d'investissement, de fournir des services consultatifs et de veiller à la protection des investissements dans le cadre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), cet organisme a autorisé, depuis 1991, 2 166 projets d'investissement représentant une valeur globale de 3,6 milliards de dollars en avril 1997 et qui généreront au total 200 000 emplois.

Sur le plan du commerce, l'Ouganda, dont 90 % des recettes en devises provenaient de l'exportation du café avant 1986, a su diversifier ses exportations en les élargissant à d'autres produits agricoles, produits forestiers, ressources minières, domaines dans lesquels il dispose d'un avantage comparatif.

L'Ouganda est un chaud partisan de la coopération régionale, dans laquelle il voit un facteur de sécurité et de stabilité politiques. Il est membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), entre autres. Tout en appréciant l'appui reçu au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, l'Ouganda constate que les retards intervenus dans la mise en oeuvre de cette Initiative auront des répercussions sur son programme d'importation et d'investissement.

M. CANLAS (Philippines) relève que, dans plusieurs pays en développement, les politiques de stabilité macro-économique et les mesures de déréglementation ont commencé à porter leurs fruits, permettant à ces pays de tirer parti de la libéralisation des échanges au niveau mondial et de l'ouverture des marchés. Le développement des exportations a eu des retombées positives sur le revenu réel et l'emploi. La mise en place de cadres

juridiques et réglementaires plus transparents a incité le secteur privé à investir dans des domaines - infrastructures, équipements sociaux - jusque-là réservés au secteur public.

Cette évolution a pour contrepartie une vulnérabilité accrue des économies nationales face à l'extrême mobilité des capitaux internationaux. Par ailleurs, même si les perspectives de croissance demeurent plus qu'encourageantes dans plusieurs pays en développement, les bénéfices de cette croissance sont encore loin d'être répartis équitablement à l'intérieur des pays et sur le plan international.

D'où l'importance des mesures préconisées dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'un environnement favorable au développement, auxquelles les Philippines souscrivent dans leur ensemble. Sans contester la nécessité de poursuivre la réforme des politiques fiscales et monétaires, des institutions judiciaires et des politiques micro-économiques, il faut toutefois reconnaître que les pays les moins avancés manquent de moyens, à la fois matériels et humains, pour mener à bien ces réformes. L'affectation d'une partie de l'APD à des projets de développement des ressources humaines dans les pays les moins avancés, via le canal des institutions bilatérales et multilatérales, est à cet égard une bonne mesure.

Il faut saluer les efforts faits par les principaux pays industriels pour coordonner leurs politiques macro-économiques, et leur volonté d'appuyer davantage les institutions multilatérales chargées de veiller au bon fonctionnement du système commercial et monétaire international. Enfin, on notera, pour s'en féliciter, que ces institutions prennent de plus en plus en compte les aspects humains du développement durable et s'emploient à renforcer leur coordination.

La séance est levée à 12 h 55.

-----